

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 13 MARS 2024

SIVU DU PAYS DE LA ROCHE BERNARD

Date de la convocation du Comité Syndical : 28 février 2024

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres votants : 7

(5 votants pour la délibération relative au compte administratif 2023)

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 13 mars, à 18h, le Comité Syndical du SIVU de LA ROCHE-BERNARD, s'est réuni à la Mairie de NIVILLAC, sous la Présidence de Madame DENIGOT Béatrice, Présidente.

Communes	Nom - Prénom	Fonction	Présent(e)	Excusé(e)	Prend part au vote des délibérations
Camoël	DEPREUX Michèle	Déleguée titulaire		x	
	BERTHO Maurice	Délegué suppléant		x	
Férel	BERTHO Gisèle	Vice-Présidente	x		x
	EONNET Jérôme	Délegué titulaire	x		x
	DACHICOURT Jean-Marc	Délegué suppléant	x		
La Roche-Bernard	LE THIEC Monique	Déleguée titulaire		x	
	LANOE Sabrina	Déleguée suppléante	x		x
Marzan	LIPPENS Eric	Délegué titulaire		x	
	DUSSART Martine	Déleguée suppléante		x	
Nivillac	DENIGOT Béatrice	Présidente	x		x
	DAVID Guy	Délegué titulaire	x		x
	GRUEL Nathalie	Déleguée suppléante		x	
Pénestin	GIRARD Jeanne	Déleguée titulaire		x	
	HELLARD Isabelle	Déleguée suppléante	x		x
Saint-Dolay	CHESNIN Nicolas	Délegué titulaire	x		x
	HAMON Jean-Pierre	Délegué suppléant	x		
Total					7

Madame Béatrice DENIGOT, Présidente ne prend pas part au vote du point n° 2 : délibération relative au compte administratif 2023.

Secrétaire de séance : Jérôme EONNET

Session ordinaire

Avec l'ordre du jour suivant :

- 1 – Compte de gestion de l'exercice 2023
- 2 – Compte administratif 2023
- 3 – Affectation du résultat d'exploitation 2023
- 4 – Présentation du débat d'orientations budgétaires 2024
- 5 – Informations et questions diverses

Pièces jointes remises aux délégués du SIVU du Pays de La Roche-Bernard :

- Note de synthèse de ce comité
- Procès-verbal de la séance du Comité syndical du SIVU de La Roche-Bernard du 06 décembre 2023
- Compte administratif 2023
- Débat d'orientations budgétaires 2024

Approbation du procès-verbal de la séance du comité syndical du 06 décembre 2023

Madame la Présidente demande au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2023.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2023

1 — COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DE L'EXERCICE 2023

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 du budget du SIVU a été réalisé par Monsieur Samy BOUATTOURA, Comptable du Centre des Finances Publique d'AURAY.

Après avoir constaté la conformité des résultats du compte de gestion de l'exercice 2023 établi par Monsieur BOUATTOURA, par rapport aux écritures de Madame la Présidente en sa qualité d'ordonnateur,

Le Comité syndical, approuve à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2023.

2 — COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Comité syndical est invité à désigner un président de séance pour le vote du compte administratif de l'exercice 2023 conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après vote, Madame Gisèle BERTHO, est nommée présidente de séance, en sa qualité de Vice-Présidente du SIVU.

Madame BERTHO présente les résultats du compte administratif 2023 et dit qu'il ne faut pas hésiter à l'interroger pour qu'elle puisse apporter des réponses aux questions.

Concernant la section de fonctionnement et au niveau des dépenses, les postes les plus élevées, entre autres, sont les charges d'alimentation et de personnel. L'augmentation des montants aux articles 6042 (confection et livraison des repas) et 60623 (goûters) s'explique par le coût plus élevé de l'alimentation en général et par une fréquentation plus importante des enfants au sein des crèches. Pour rappel, depuis janvier 2023 le nouveau prestataire qui effectue la confection et la livraison des repas au sein des deux crèches est la société Ansamble. Elle précise ensuite que l'augmentation des charges de personnel est due aux très nombreux arrêts de travail de l'année et que tout agent en présence absent doit être remplacé pour respecter le taux d'encadrement demandé par la PMI. Cependant, la CNP rembourse une partie des frais de charge du personnel pour tout arrêt supérieur à 15 jours.

Monsieur Nicolas CHESNIN remarque que les frais d'assurance du personnel ont diminué par rapport à 2022. Les cotisations dépendent de la rémunération des agents. Le solde de l'année 2023 sera payée en 2024. Le paiement du solde de l'année N intervient toujours en N+1.

Monsieur Jérôme EONNET intervient et dit qu'au vu du contexte actuel les dépenses de fonctionnement sont bien maîtrisées car l'augmentation de l'année est d'environ 7%. Il ajoute qu'il a constaté que le montant des fournitures pédagogiques, article 6068 a diminué et demande la raison. Madame Geneviève GARAUD, directrice de la crèche, explique que les structures ont déjà beaucoup de matériel, qu'elles se sont engagées dans le projet santé environnemental, et que c'est un choix de faire moins d'achat et plus de récupérations, de faire des activités autrement tout en gardant la qualité pédagogique et sans pénaliser les enfants. Il est par ailleurs convenu qu'il serait intéressant de partager plus en détail les actions mises en œuvre par les équipes dans le cadre du projet santé environnemental.

Madame Gisèle BERTHO soumet ensuite le compte administratif 2023 à l'assemblée pour vote. Madame Béatrice DENIGOT quitte la salle le temps du vote et ne prend pas part au vote de cette délibération.

Le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023.

3 — AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2023

Madame la Présidente rappelle que le compte administratif de l'année 2023 a fait ressortir un excédent de clôture de 166 293,30 € en section de fonctionnement et de 11 714,45 € en section d'investissement.

Elle propose d'inscrire au budget primitif de l'année 2024 en section d'investissement recettes, article 001, la somme de 11 714,45 € et en section de fonctionnement recettes, article 002, la somme de 166 293,30 €.

Le comité syndical approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2023, présenté par Madame la Présidente.

4 — PRÉSENTATION DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Madame la Présidente présente aux membres du comité syndical le rapport qui leur a été transmis en vue de leur permettre d'analyser la situation financière du SIVU de LA ROCHE-BERNARD et de définir les orientations budgétaires de l'année 2024.

L'exercice 2023 a permis de dégager en fonctionnement un excédent de clôture de 166 293,30 € en tenant compte du report de l'exercice antérieur (178 032,64 €).

La section d'investissement s'est soldée par un excédent de 11 714,45 € en tenant compte de l'excédent de l'exercice antérieur (12 046,27 €).

L'année 2024 sera à nouveau marquée par une continuité dans les efforts budgétaires et des projets élaborés dans le cadre d'une politique petite enfance.

Mmes Geneviève GARAUD, directrice de la crèche « Le P'tit Bois Dormant » de Férel et Stéphanie GERAUD, directrice de la crèche « Les P'tits Mousses » interviennent pour présenter les projets 2024 des crèches, du Relais Petite Enfance et du Lieu d'Accueil Enfants Parents.

Après avoir étudié les documents de présentation et débattu sur l'orientation budgétaire 2024, les Membres du Comité syndical approuvent les orientations 2024.

5 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Béatrice DENIGOT rappelle à l'assemblée l'arrivée de Nolwenn LEBRETON-MATHURIN le 15 avril 2024 au poste de responsable du Relais Petite Enfance et du Lieu d'Accueil Enfants Parents.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance à 19h10.